



AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

Par délibération n°2023/039 du 04/04/2023, le conseil communautaire a prescrit les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du PLUi-H, portant sur la commune de Bailleul.

Cette modification simplifiée porte sur une correction d'erreur matérielle constatée suite à l'approbation de la modification de droit commun n°1 du PLUi-H.

Le Pôle Aménagement, Urbanisme et Transition Écologique de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure peut être consulté pour tout renseignement lié à l'accomplissement de cette procédure et reste disponible au 03-74-54-00-70 et à l'adresse mail suivante : plui1.0@cc-flandreinterieure.fr

LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC AURA LIEU

DU MARDI 2 MAI 2023 A 09H00 AU VENDREDI 2 JUIN 2023 A 17H00

Le dossier comprenant le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées (PPA), est consultable :

- dans les locaux de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- en mairie de Bailleul, du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

De même, durant cette période, aux mêmes horaires, un poste informatique aux fins de consultation du dossier de modification simplifiée n°2 sera également disponible dans les locaux de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure.

L'ensemble du dossier sera consultable sur le site internet de la CCFI (<https://cc-flandreinterieure.fr/>).

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pourra formuler ses observations :

- sur un registre papier disponible dans les locaux de la CCFI et en mairie de Bailleul,
- par courrier adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure – Hôtel Communautaire – Pôle Aménagement, Urbanisme et Transition Écologique – 222 bis rue de Vieux-Berquin 59190 Hazebrouck,
- sur l'adresse électronique suivante : plui1.0@cc-flandreinterieure.fr

A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure en présentera le bilan en conseil communautaire, qui en délibèrera et adoptera le projet de modification simplifiée n°2, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.